



Building a Europe
for and with children
Construire une Europe
pour et avec les enfants



CDENF(2024)OJ2ANNrev
Strasbourg, 29 novembre 2024

Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Projet d'ordre du jour annoté et ordre des travaux

10^{ème} réunion plénière

Strasbourg, 3-5 décembre 2024

[Bâtiment Agora](#) Salle G02

Mardi 3 décembre 2024 - 9h30 à 12h30 / 14h00 à 17h30 (session conjointe avec le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) à partir de 10h00)

Mercredi 4 décembre 2024 - 9h00 à 12h30 / 14h00 à 17h30

Jeudi 5 décembre 2024 - 9h00 à 12h30 / 14h00 à 16h00

Préparé par le Secrétariat

children@coe.int
www.coe.int/cdenf

Projet d'ordre du jour annoté et ordre des travaux

Mardi 3 décembre 2024 (matin)		
Calendrier (CET)	Point de l'ordre du jour	Documents de travail Documents de référence
9h30	1. Ouverture de la réunion	
9h35	2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux <u>Action requise</u> : Le CDENF est invité à examiner et à adopter le projet d'ordre du jour et l'ordre des travaux.	<u>Documents de référence</u> CDENF(2024)OJ2prov2 Projet d'ordre du jour CDENF(2024)OJ2ANNrev Projet d'ordre du jour annoté CDENF(2024)LOP2 Liste de participants
9h45	3. Déclaration de la présidence et du secrétariat <u>Action requise</u> : Le CDENF est invité à prendre note des informations fournies par la présidence et le secrétariat.	<u>Documents de référence</u> CDENF-Bu(2024)PV03 Rapport de la 13 ^{ème} réunion du Bureau
10h00-12h30 session conjointe avec le CDCJ (hybride)		
Veuillez contacter children@coe.int pour toute information sur l'accès en ligne		

10h00	5.4 Objectif stratégique 4 : Une justice adaptée aux besoins de tous les enfants 5.4.1 Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE, conjointement avec le Comité européen de coopération juridique (CDCJ)) a. Projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement et son projet d'exposé des motifs b. Outil(s) de mise en œuvre sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et dans les procédures de placement <i>Principaux livrables 1 et 2 ; mission principale (xi)</i> <i>La consultante du CJ/ENF-ISE, Daja Wenke, assistera à la réunion afin d'aider le CDENF et le CDCJ dans leur discussion sur ce point de l'ordre du jour.</i> <i>Il est rappelé aux membres du CDENF qu'il est important d'assurer la liaison avec leurs homologues du CDCJ afin de présenter une position commune lors de la session conjointe.</i>	<u>Documents de travail</u> CDCJ(2024)18 prov / CDENF(2024)14 prov (<i>restreint</i>) Projet de recommandation CM/Rec(2025) sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement CDCJ(2024)19 prov / CDENF(2024)15 prov (<i>restreint</i>) Projet d'exposé des motifs CDCJ(2024)20 prov / CDENF(2024)16 prov (<i>restreint</i>) Projet d'outil de mise en œuvre pour les décideurs politique sur la protection des droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents
-------	---	--

Action requise :

Le CDENF, conjointement avec le Comité européen de coopération juridique (CDCJ, présent en ligne), est invité à :

- procéder à un examen approfondi, à la lumière des éventuelles observations écrites reçues des délégations nationales du CDCJ et du CDENF
 - approuver le projet de Recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement (document CDCJ(2024)18 prov / CDENF(2024)14 prov (restreint)).
 - adopter le projet d'exposé des motifs ci-joint (document CDCJ(2024)19 prov / CDENF(2024)15 prov (restreint)).
- [Il est rappelé aux délégations que le projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation des parents a été approuvé, et son projet d'exposé des motifs adopté, conjointement par les deux Comités directeurs en novembre 2023. Les deux projets d'instruments juridiques avec leurs exposés des motifs seront soumis en même temps au Comité des Ministres pour une adoption en 2025 ;]*
- d'examiner, à la lumière des éventuels commentaires reçus de la part des délégations nationales du CDENF et du CDCJ, les projets d'outils de mise en œuvre pour les décideurs politiques sur la protection des droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation des parents (document CDCJ(2024)20 prov / CDENF(2024)16 prov (restreint) et dans les procédures de placement (document CDCJ(2024)21 prov / CDENF(2024)17 prov (restreint)), et de les adopter conjointement en vue de les soumettre au Comité des Ministres pour information en 2025.
 - prendre note du rapport de la 10ème et dernière réunion du CJ/ENF-ISE (14-16 octobre 2024) (document CJ/ENF-ISE(2024)PV02).

CDCJ(2024)21 prov /
CDENF(2024)17 prov (restreint)
Projet d'outil de mise en œuvre pour les décideurs politiques sur la protection des droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de placement

[CJ/ENF-ISE\(2024\)PV02](#) -

Rapport de la 10^e réunion de
CJ/ENF-ISE

Documents de référence

CDCJ(2024)22 /CDENF(2024)18
(langue originale - restreint)
Compilation de commentaires reçus de la part des délégations du CDCJ et du CDENF sur le projet de recommandation et son projet d'exposé des motifs

CDCJ(2024)23 /CDENF(2024)19
(langue originale - restreint)
Compilation de commentaires reçus des délégations du CDCJ et du CDENF sur le Projet d'outil de mise en œuvre pour les décideurs politiques

CDCJ(2023)28 rev /
CDENF(2023)25 rev (restreint)
Projet de Recommandation sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les situations de séparation des parents

CDCJ(2023)29 rev /
CDENF(2023)26 rev (restreint)
Exposé des motifs du projet de recommandation sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les situations de séparation des parents

[Lignes directrices du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants](#)

12h30 – 14h00 Pause déjeuner

Mardi 3 décembre 2024 (après-midi)

14h00 **Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE, conjointement avec le Comité européen de coopération juridique (CDCJ)) (suite)** [voir ci-dessus]

- a. Projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement et son projet d'exposé des motifs
- b. Outil(s) de mise en œuvre sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et dans les procédures de placement
Principaux livrables attendus 1 et 2 ; mission principale (xi) pour approbation / adoption

5.4.2 Examen thématique des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants

Principaux livrables attendus 13

Document de référence

[CDENF\(2024\)02](#)

Action requise : Le CDENF est invité à prendre note des informations sur les premières mesures prises en vue de l'examen thématique des lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants, notamment sur la préparation d'un rapport couvrant les développements du droit international et européen et l'analyse de la jurisprudence en matière de justice adaptée aux enfants ("le rapport"), qui sera présenté au CDENF, au CDCJ et au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) en 2025.

Note conceptuelle : Examen thématique des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants

17h30 - Fin de la première journée

18h - Invitation à une réception offerte par S.E. l'Ambassadeur Berta Mrak, Représentante permanente de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, and Ružica Boškić, Présidente du CDENF

Mercredi 4 décembre 2024 (matin)

9h00	4. Examen des progrès accomplis (plan de travail actualisé) <u>Action requise</u> : Le CDENF est invité à examiner, commenter et approuver son plan de travail révisé.	<u>Document de travail</u> Plan de travail du CDENF 2024-2025 - CDENF(2024)01 rev1 <u>Document de référence</u> Mandat du CDENF pour 2024-2027
09h30	5.1.2. Note d'orientation thématique : Protéger les enfants des risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne <i>Livrable principal 17 et mission principale (v)</i> <u>Action requise</u> : le CDENF est invité à examiner et à adopter la note d'orientation thématique.	<u>Documents de travail</u> CDENF(2024)20 (<i>restreint</i>) Projet de note d'orientation thématique sur la protection des enfants des risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne CDENF(2026)26 Mos (<i>restreint</i>) - Compilation de commentaires sur le projet de note d'orientation thématique sur la protection des enfants des risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne.

10h30 - 11h00 Pause café

11h00	5.2 Objectif 2 : L'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants 5.3 Objectif 3 : L'accès de tous les enfants aux technologies et à leur utilisation sûre 5.3.1. Note conceptuelle pour une action future du CDENF en vue de la faisabilité, de l'opportunité et de la pertinence de l'élaboration d'un outil d'évaluation de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant <i>Principal livrable attendu 7</i> <u>Action requise</u> : le CDENF est invité à - examiner et approuver le projet de note conceptuelle - procéder à un échange de vues et convenir de la forme et du contenu principal du livrable principal 7 de son mandat.	<u>Document de travail</u> CDENF(2024)24 Projet de Note conceptuelle pour une action future du CDENF en vue de la faisabilité, de l'opportunité et de la pertinence de l'élaboration d'un outil d'évaluation de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant <u>Documents de référence</u> Etude cartographique sur les droits de l'enfant et l'intelligence artificielle : Les cadres juridiques qui abordent l'IA dans le contexte des droits de l'enfant Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits humains, la démocratie et l'État de droit
--------------	--	--

CAI(2024)16rev2 : Méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA)

[Comité de Lanzarote Déclaration sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies émergentes.](#)

12h30-14h00 Pause déjeuner

12h30 Photo de famille dans l'escalier devant la salle de réunion

Mercredi 4 décembre 2024 (après-midi)

14h00

Objectif stratégique 1 : Une vie sans violence pour tous les enfants

5.1.1 Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)

- a. Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)10 sur les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence

Principal livrable 5 et mission principale (ix)

Action requise : le CDENF est invité à :

- examiner et adopter le rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)10 sur les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence ;
- charger le Secrétariat de soumettre le rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)10 au Comité des Ministres pour information.

- b. Progrès et retards dans la réalisation de l'interdiction universelle et de l'élimination des châtiments corporels dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Action requise : le CDENF est invité à :

- prendre note du rapport ;
- engager un échange sur la question des châtiments corporels et sur les moyens de contribuer à leur éradication.

- c. Recommandation sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants

Principal livrable 9

Action requise : le CDENF est invité à :

Documents de travail

CDENF(2024)22 rev1 (*restreint*)
Examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)10 sur les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence

CDENF(2024)25 (*restreint*) -
Compilation de commentaires sur l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)10 contenant les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence.

Documents de référence

[ENF-VAE\(2024\)06](#)

Progrès et retards dans la réalisation de l'interdiction universelle et de l'élimination des châtiments corporels dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

[CDENF\(2024\)08](#)

Etude de faisabilité sur une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants pour renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle et les

- prendre note de la présentation des éléments préliminaires d'un projet de recommandation sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge ;
 - prendre note de la présentation de l'état d'avancement des consultations d'enfants sur l'éducation complète à la sexualité ;
- d. Mise à jour de l'étude sur la prévention de la violence sexuelle et des comportements préjudiciables ou à risque chez les enfants
Principal livrable 14

comportements préjudiciables ou à risque

[ENF-VAE\(2024\)05 rev](#)

Étude sur la violence sexuelle et les comportements sexuels préjudiciables des enfants : nature, causes, conséquences et réponses

Action requise : le CDENF est invité à prendre note de l'étude actualisée sur la prévention de la violence sexuelle et des comportements préjudiciables ou à risque chez les enfants et de sa publication.

16h00-16:30 Pause café

16h30

5.6 Objectif stratégique 6 : Droits de l'enfant dans les situations de crise et d'urgence

5.6.1 Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration

Principal livrable 3 et mission principale (ix)

Action requise : le CDENF est invité à

- prendre note du rapport sur la consultation des enfants et des jeunes sur la mise en œuvre de la recommandation sur la tutelle et convenir de l'ajouter en annexe au rapport d'examen de la mise en œuvre;
- examiner et adopter le rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur la tutelle effective des enfants non accompagnés et séparés dans le contexte des migrations.
- charger le Secrétariat de soumettre le rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 au Comité des Ministres pour information.

Document de travail

CDENF(2024)06 (*restreint*)

Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration

Documents de référence

[CDENF\(2023\)12rev3](#)

Schéma et questionnaire pour l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et séparés dans le contexte de la migration

[CM/Rec\(2019\)11](#) sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration

[Méthodologie](#) pour la consultation des enfants et des jeunes dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du Conseil de l'Europe CM/Rec(2019)11 (*en anglais*)

[CDENF\(2024\)06add](#)

Consultation d'enfants et de jeunes Annexe à l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 du Comité des Ministres aux Etats membres sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration

17h30 - Fin de la deuxième journée

Jeudi 5 décembre 2024 (matin)

9h00

5. Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)

Principal livrable 8 et mission principale (iii)

Document de référence

Action requise : le CDENF est invité à prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement de l'organisation de la revue à mi-parcours de la Stratégie.

[Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant \(2022-2027\)](#)

09h45

5.6.2 Droits de l'enfant et environnement

Action requise : le CDENF est invité à :

- prendre note des informations fournies sur le processus d'élaboration d'une stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement ;
- tenir un échange de vues sur les droits de l'enfant et l'environnement en vue d'apporter une contribution supplémentaire éventuelle à la future Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et à son plan d'action.

Documents de référence

[CDENF-BU \(2024\)02](#)

Document de réflexion sur les droits de l'enfant et l'environnement

GME (2024) 10 Groupe pluridisciplinaire ad hoc sur l'environnement (GME)
Avant-projet de Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement et Plan d'action (disponible uniquement en Anglais)

[Le processus de Reykjavík et l'environnement](#)

(Site web du CdE)

10h30-11h00 Pause café

11h00

5.4. Objectif stratégique 4 : Une justice adaptée aux besoins de tous les enfants

5.4.3. Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS)

Principal livrable 12

Action requise : le CDENF est invité à

- prendre note des informations fournies par le Secrétariat
- confirmer la liste des huit experts membres de l'ENF-JUS sur la base d'une liste restreinte préparée par le Bureau du CDENF.

Document de référence

[Mandat de l'ENF-JUS](#)

CDENF (2024)23 (*restreint*)
Liste des nominations des experts membres de l'ENF-JUS

12h00

8. Coopération avec d'autres organes et comités compétents du Conseil de l'Europe, d'autres institutions et observateurs

- Organes et secteurs du Conseil de l'Europe
- Organisations internationales
- OING

Action requise : Le CDENF est invité à écouter les présentations et les informations partagées par les organisations et organismes partenaires.

12h30 – 14h00 Pause déjeuner

14h00	5.5 Objectif stratégique 5 : Donner la parole à chaque enfant	<u>Documents de référence</u>
	a. Examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2012)2 sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans <i>Principal livrable 10</i> b. Lignes directrices pour l'élaboration d'une stratégie nationale de participation des enfants <i>Principal livrable 11</i> <u>Action requise</u> : le CDENF est invité à prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les activités de coopération pertinentes et les actions futures.	Recommandation CM/Rec(2012)2 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans Onglet thématique du Site web du Conseil de l'Europe sur la participation des enfants
14h15	6. Questions transversales :	<u>Documents de référence</u>
	a. Approches transversales telles que promues par la Stratégie (sensibilité au genre, anti-discrimination, participation des enfants) b. Contribution à l'Agenda 2030 de l'UNSDG <i>Mission principale (xx)</i>	Objectifs de développement durable à l'horizon 2030
14h43	10. Nominations	
	Le CDENF est invité à envisager de nommer des personnes de référence parmi ses membres pour suivre les questions transversales pertinentes (comme par exemple les activités relatives à l'environnement et à l'intelligence artificielle).	
14h45	9. Évaluation des activités achevées / Échange de vues annuel afin d'évaluer ses activités et conseiller le Comité des ministres sur les priorités futures dans son domaine, y compris les nouvelles activités possibles et celles pouvant être interrompues. <i>(Mission principale (xvi))</i> <u>Action requise</u> : Le CDENF est invité à : - prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les activités pertinentes, et - tenir un échange de vues pour évaluer ses activités et conseiller le Comité des ministres sur les priorités futures.	

15h00

8. Avis demandés par le Comité des MinistresDocuments de référenceAction requise : Le CDENF est invité à

- prendre note des réponses du Comité des Ministres aux recommandations de l'APCE
- d'adopter, le cas échéant, le ou les avis demandés par le Comité des Ministres.

[Réponse adoptée par le Comité des Ministres](#) à la [Recommandation 2269 \(2024\)](#) de l'Assemblée parlementaire « Maltraitance des enfants dans les institutions en Europe »

[Réponse adoptée par le Comité des Ministres](#) à la [Recommandation 2265 \(2024\)](#) de l'Assemblée parlementaire « La situation des enfants en Ukraine »

[Réponse adoptée par le Comité des Ministres](#) à la [Recommandation 2263 \(2023\)](#) de l'Assemblée parlementaire « Santé mentale et bien-être des enfants et des jeunes adultes »

15h30

12. Questions diverses

15h35

13. Date et lieu des prochaines réunions

- 1-2 avril 2025, Strasbourg : 11e réunion plénière du CDENF
- 3-4 avril 2025, Strasbourg : Conférence d'examen à mi-parcours de la Stratégie pour les droits de l'enfant

15h40

14. Approbation du rapport abrégé de la réunion

16h00 - Fin de la réunion